



Réponse du Ministre de la Culture Eric Thill à la question parlementaire n°1834 déposée en date du 23 janvier 2025 2023 par l'Honorable Députée Djuna Bernard

1. Quelles sont les raisons ayant conduit à la démission du président du conseil d'administration du MUDAM ?

L'ancien président du conseil d'administration a démissionné de ses fonctions pour des raisons liées au fonctionnement interne de l'institution.

Dans une dynamique d'amélioration continue de la gouvernance, et à l'initiative conjointe du conseil d'administration et de la direction du Mudam, un cabinet de conseil a déjà été mandaté en 2024 pour établir un rapport visant à clarifier davantage les rôles et responsabilités au sein du Mudam et à poser ainsi des bases solides pour son développement futur. Les conclusions de ces recommandations sont considérées comme levier important pour orienter les actions visant à atteindre cet objectif.

Tout au long de ce processus et au-delà, le ministère de la Culture reste en étroite concertation avec l'ensemble des instances concernées (conseil d'administration, direction et personnel) et continue de soutenir activement toute initiative permettant d'optimiser les processus internes et les circuits de décision.

2. Ces raisons sont-elles liées au fonctionnement interne du MUDAM ?

cf. réponse 1)

3. Le Ministère de la Culture a-t-il reçu une correspondance écrite détaillant les motifs de cette décision ?

Oui.

Luxembourg, le 14 février 2025

Le Ministre de la Culture

(s.) Eric Thill